



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026- V1

Budget Communal et Budget annexe du cinéma

En vue du Débat d'Orientation Budgétaire

Conseil municipal du 10 avril 2026

CADRE REGLEMENTAIRE

Les communes de 3500 habitants et plus ont l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci. (Article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales -CGCT)

Première étape du cycle budgétaire annuel, le débat d'orientation budgétaire (DOB) se tient sur la base d'un **rapport sur les orientations budgétaires (ROB)** présentant les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité, la structure et la gestion de la dette.

Il ne s'agit pas d'un projet de budget finalisé mais bien d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif. Le DOB a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la séance du Conseil Municipal du 30 avril 2026, lors de laquelle le budget primitif 2026 sera soumis, au vote.

Le DOB permet également au conseil d'être informé du contexte dans lequel s'inscrit le budget et de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Pour le DOB, une délibération avec vote est obligatoire.

Elle permet de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux qui pourrait être porté devant la juridiction administrative.

SOMMAIRE

- 1) Contexte général politique économique et social**
- 2) Présentation des principales dispositions de la Loi de Finances pour 2026 et ses impacts**
- 3) Situation financière de la commune**
 - 3.1. Evolution des dépenses de fonctionnement
 - 3.2. Evolution des recettes de fonctionnement
 - 3.3. Etat de la dette
 - 3.4. Résultats prévisionnels CA 2025 et Autofinancement
- 4) Orientations budgétaires en fonctionnement et investissement pour 2026**
- 5) Budget annexe du cinéma**

1.LE CONTEXTE GENERAL POLITIQUE, ECONOMIQUE et SOCIAL

Comme l'an passé, c'est dans un contexte économique, politique et budgétaire particulièrement incertain que les orientations budgétaires 2026 ont été établies.

1.1/ Le contexte international

Au niveau international tout d'abord, une croissance mondiale qui résiste malgré de multiples chocs.

Pour les deux prochaines années, l'OCDE dans son rapport du mois de septembre 2025, prévoit une croissance mondiale en léger ralentissement, passant de 3.3% en 2024 à 3.2% en 2025, puis 2.9% en 2026 et ce alors même que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par le relèvement des droits de douanes décidé par l'administration américaine mais également les tensions géopolitiques qui demeurent élevées et ont un impact immédiat sur le coût de l'énergie.

Aux États-Unis, l'activité devrait reculer nettement, de 2,8% en 2024 à 1.8% en 2025, puis 1.5% en 2026, en raison notamment de l'augmentation des droits de douane et de la modération de l'immigration.

La croissance du PIB de la zone euro devrait s'établir à 1.2% en 2025 puis 1.0% en 2026, l'aggravation des tensions commerciales et de l'incertitude géopolitique étant dans une certaine mesure compensée par l'assouplissement des conditions de crédit.

En Chine, la croissance devrait atteindre 4.9 % en 2025 et 4.4 % en 2026, à mesure que les phénomènes d'anticipation se dissiperont, que les droits de douane augmenteront et que le soutien budgétaire diminuera

1.2/Perspectives françaises

Dans un contexte politique particulièrement incertain, la Banque de France, dans ses projections du 15 septembre 2025, prévoit que la France devrait connaître une croissance modeste pour la deuxième année consécutive.

Échappant cependant à la récession, la croissance s'établirait à 0.7% du PIB en 2025 et augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0.9 % en 2026.

Après 2.3% en moyenne annuelle en 2024, l'inflation totale se maintiendrait au-dessous de 2% sur tout l'horizon de projection et resterait une des plus faibles de la zone Euro. Elle baisserait fortement à 1% en 2025, en raison notamment du recul des prix énergétiques et de la modération des prix des services, pour atteindre 1.3% en 2026.

En parallèle la consommation des ménages stagne. En effet, malgré une inflation en recul, plus faible que dans les autres pays de la zone euro, les achats sont moins dynamiques ; les ménages français, en manque de confiance, préférant épargner plutôt que dépenser leurs gains de pouvoir d'achat et ainsi soutenir la croissance française.

L'emploi devrait rester globalement résilient avec un taux de chômage qui devrait rester proche de son niveau actuel de 7.5%.

Dans son projet de loi de finances pour 2026 et en tenant compte de ces éléments, le gouvernement anticipe un déficit de 5.4% en 2025 et de 4.7% en 2026. L'objectif étant d'atteindre le seuil de 3% en 2029.

La dette quant à elle devrait s'établir à 117,9% du PIB en 2026, après 115.9% en 2025, soit un niveau supérieur à celui de 2020 en pleine crise sanitaire. La dette publique continuerait à augmenter pour s'élever à plus de 3 350 Mds d'euros.

2. PRESENTATION DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2026 ET SES IMPACTS

2.1 / Un Projet Loi de Finances (PLF) 2026 tardif

Comme en 2025 le projet de loi de finances pour 2026 a connu une adoption tardive. Examiné en séance plénière de l'Assemblée nationale depuis le 24 octobre 2025, le texte définitif n'a été adopté que le 02 février dernier après utilisation de l'article 49. 3 de la Constitution.

2.2 / Loi de finances pour 2026, principaux impacts sur les collectivités locales

→ Une contribution accrue des collectivités au redressement des finances publiques

Le budget 2026 exige un effort financier notable des collectivités territoriales, dans le cadre de l'effort global de réduction du déficit Public. Cet effort est estimé à environ 2 milliards d'euros sur l'année 2026, selon le texte arrêté après les arbitrages parlementaires, au lieu des 4,7 milliards initialement prévus dans le projet gouvernemental.

Cet apport des collectivités vise à réduire les dépenses publiques globales et à aider l'État à atteindre ses objectifs budgétaires.

→ Modifications des recettes

- **Stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :** La DGF, principale dotation de l'État versée aux collectivités territoriales, est maintenue à son niveau de 2025, sans indexation Significative.

Cela signifie une absence de hausse notable alors que l'inflation persiste, ce qui constitue un manque à gagner réel pour les collectivités.

→ **Concernant Nantua le montant de la DGF passe de 464 437 euros en 2025 à 420 837 euros en 2026 !!**

- **Disparition actée de la DC RTP** : la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DC RTP) a été créée à la suite de la suppression de la taxe professionnelle. La loi de finances pour 2026 a acté la quasi-disparition de la DC RTP pour les communes, après plusieurs années de réductions successives touchant toutes les catégories de collectivités, y compris les EPCI, les départements et les régions.

→ **Concernant Nantua le montant de DC RTP passe de 81 150 euros en 2025 à 17 300 euros en 2026 !!**

- **Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (« DILICO »)** : mécanisme qui permet d'ajuster les recettes fiscales des collectivités en période difficile, est maintenu pour 2026 mais à un montant réduit (environ 740 M€) comparé à ce qui était envisagé initialement.

Ce dispositif d'épargne forcée doit cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros.

Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées. Néanmoins cette mesure est susceptible d'impacter la politique de subventions et fonds de concours attribués aux communes.

Comme en 2025, la somme ainsi prélevée devra être reversée à hauteur de 90 % aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restants alimenteront des fonds de péréquation horizontaux.

→ Pressions et tensions budgétaires

Plusieurs observateurs et associations d'élus estiment que la loi de finances 2026 pèse sur l'autonomie financière des collectivités :

- Gel ou baisse de recettes fiscales locales (DGF sans indexation, gel des fractions de TVA ou de certaines compensations de fiscalité).
- Restrictions budgétaires sur certains concours ou fonds (fonds verts, dotations d'investissement, etc.)

L'Association des Maires de France (AMF) et d'autres représentants des collectivités dénoncent une loi qui donnerait peu de visibilité financière à long terme, ainsi qu'une captation par l'État de ressources locales et des baisse ou restrictions de dotations et aides à l'investissement.

Dans un contexte général de maîtrise stricte des dépenses, les collectivités pourraient voir leur capacité d'investissement se réduire, freinant des projets locaux importants (infrastructures, services publics, investissements structurants)

2.3 / Autres mesures impactant les budgets des collectivités

- **Modification du taux de la part employeur de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations des fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (CNRACL)**

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales modifie le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale pour l'année 2025 et les années à venir.

Le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :

- ✓ De 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026
- ✓ De 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027
- ✓ De 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028

→ Pour la commune de Nantua cette augmentation de la cotisation patronale de la CRNACL entraine une augmentation de 23 000 euros de la masse salariale à effectif constant.

- **Revalorisation des bases fiscales (valeurs locatives)**

Les valeurs locatives cadastrales servent de base de calcul à plusieurs impôts locaux :

- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties
- ✓ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- ✓ Cotisation foncière des entreprises

Elles sont revalorisées automatiquement chaque année, selon des règles qui diffèrent selon leur nature : les valeurs locatives des locaux professionnels progressent comme les loyers, quand celles des locaux d'habitation suivent l'évolution des prix.

Pour les locaux d'habitation, la loi définit le coefficient de revalorisation qui s'applique pour l'année N comme le rapport entre l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre N-1 et celui de novembre N-2.

La publication par l'Insee de l'IPCH à fin novembre 2025 permet donc de connaître le coefficient de revalorisation qui s'appliquera pour 2026. **Il s'établit ainsi à +0,8 %** (IPCH novembre 2025 / IPCH novembre 2024 = 124,35 / 123,26 = 1,008).

Dans un contexte de freinage des prix après plusieurs années de hausse soutenue, cette revalorisation des valeurs locatives est l'une des plus faibles constatées depuis 25 ans.

→ Concernant Nantua cette revalorisation des bases fiscales entraîne une augmentation de recettes fiscales de 34 000 euros au titre de la taxe foncière bâti en partie neutralisée par la diminution de 25% de la base de taxe d'habitation en volume (de 718 948 euros à 538 900 euros) = -21 000 euros de recettes au titre de la TH sur les résidences secondaires et logements vacants. Cette diminution est due à la mise en place du système déclaratif de l'occupation des biens immobiliers qui a conduit à un retraitement des bases.

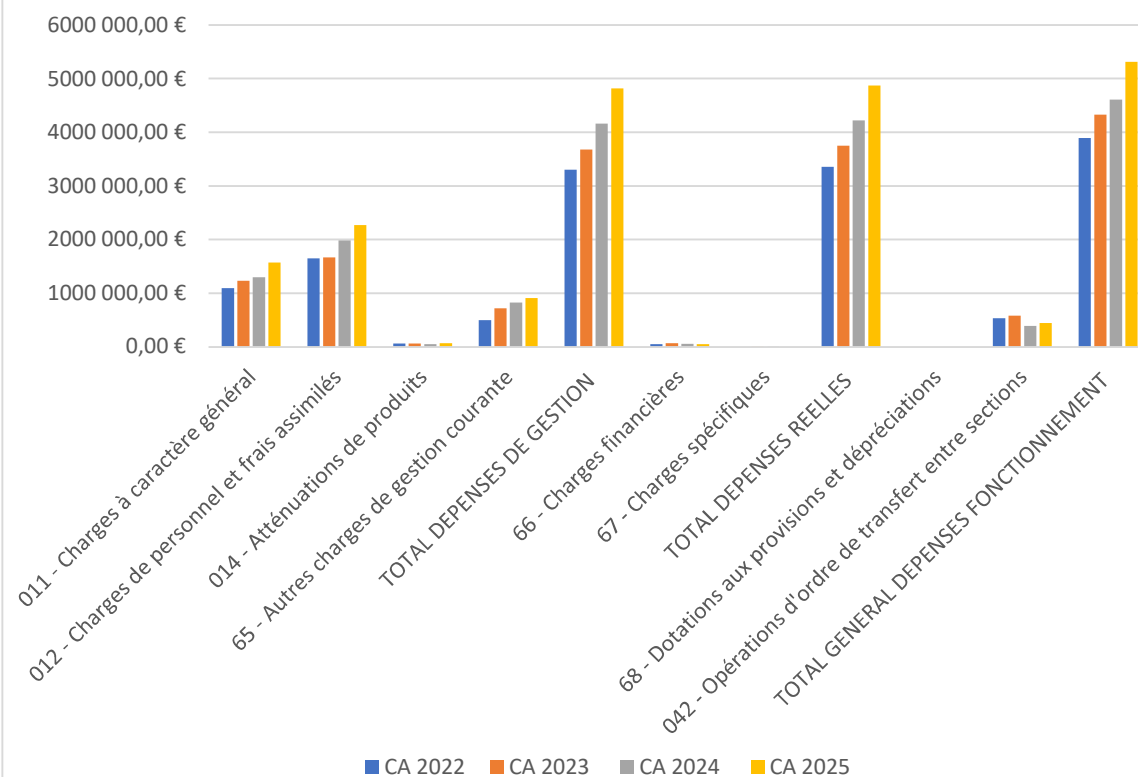


3.SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

3.1 EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUR LA BASE DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

Chapitre	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Delta //N-1	Evol//N-1
011 - Charges à caractère général	1 092 698,54 €	1 233 300,29 €	1 298 571,89 €	1 570 650,30 €	272 078,41 €	24,90%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 650 758,55 €	1 668 058,00 €	1 986 091,28 €	2 271 077,65 €	284 986,37 €	17,26%
014 - Atténuations de produits	60 802,00 €	60 197,00 €	50 899,00 €	65 391,00 €	14 492,00 €	23,83%
65 - Autres charges de gestion courante	499 166,96 €	717 917,78 €	825 103,97 €	911 464,03 €	86 360,06 €	17,30%
TOTAL DEPENSES DE GESTION	3 303 426,05 €	3 679 473,07 €	4 160 666,14 €	4 818 582,98 €	657 916,84 €	19,92%
66 - Charges financières	52 305,17 €	65 935,80 €	58 614,29 €	52 539,54 €	-6 074,75 €	-11,61%
67 - Charges spécifiques	0,00 €	2 071,01 €	675,33 €	0,00 €	-675,33 €	-32,61%
TOTAL DEPENSES REELLES	3 355 731,22 €	3 747 479,88 €	4 219 955,76 €	4 871 122,52 €	-6 750,08 €	-0,20%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	535 041,90 €	580 352,41 €	389 400,44 €	444 123,16 €	54 722,72 €	14,05%
TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 890 773,12 €	4 327 832,29 €	4 609 356,20 €	5 315 245,68 €	705 889,48 €	18,14%

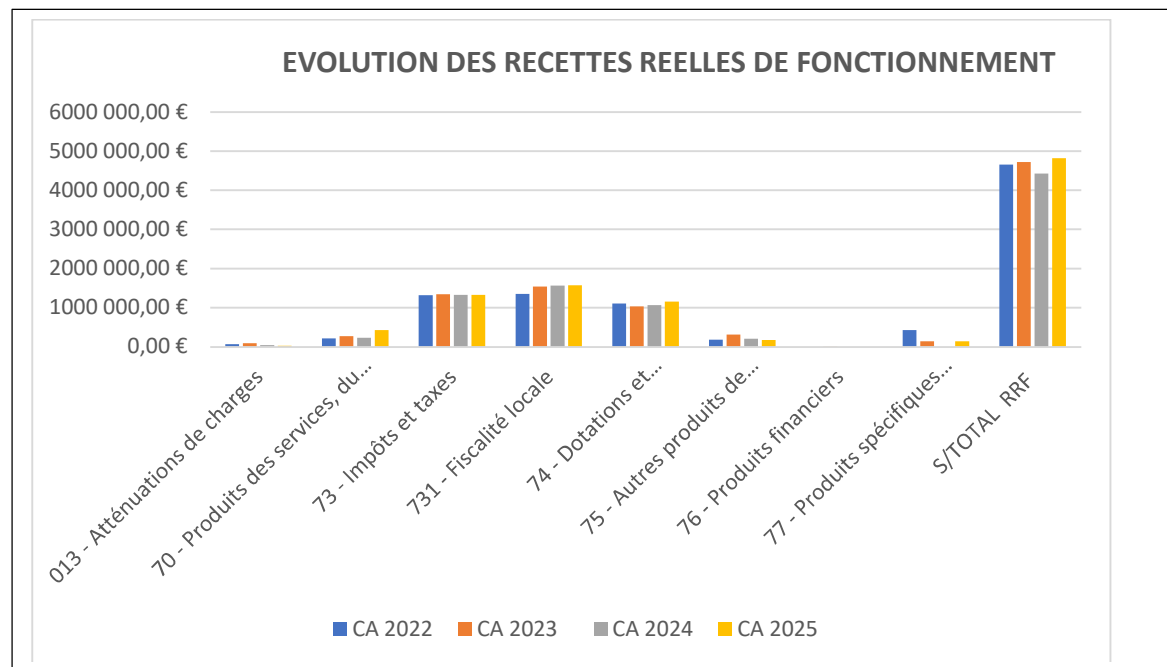
Evolution des dépenses de fonctionnement 2022-2025





3.2 EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (SUR LA BASE DES COMPTES ADMINISTRATIFS)

Chapitre	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Delta //N-1	Evol//N-1
002 - Résultat de fonctionnement reporté	224 996,51 €	697 801,93 €	1 130 362,40 €	496 242,44 €	-634 119,96 €	-56,10%
Recettes réelles de fonctionnement	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025		
013 - Atténuations de charges	64 906,58 €	90 073,51 €	42 401,91 €	28 094,74 €	-14 307,17 €	-33,74%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	212 873,65 €	270 144,33 €	231 513,73 €	426 693,51 €	195 179,78 €	84,31%
73 - Impôts et taxes	1 318 606,81 €	1 339 285,16 €	1 324 424,16 €	1 326 113,16 €	1 689,00 €	0,13%
731 - Fiscalité locale	1 350 623,02 €	1 535 631,49 €	1 562 839,65 €	1 572 756,12 €	9 916,47 €	0,63%
74 - Dotations et participations	1 106 012,80 €	1 031 551,42 €	1 064 239,10 €	1 153 234,98 €	88 995,88 €	8,36%
75 - Autres produits de gestion courante	179 827,06 €	307 973,71 €	202 304,42 €	173 225,36 €	-29 079,06 €	-14,37%
76 - Produits financiers	0,00 €	2 834,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77 - Produits spécifiques	425 371,70 €	139 000,00 €	0,00 €	157 344,16 €	157 344,16 €	
S/TOTAL RRF	4 658 221,62 €	4 716 494,02 €	4 427 722,97 €	4 837 462,03 €	409 739,06 €	8,69%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 697,00 €	8 697,00 €	0,00 €	28 404,31 €	28 404,31 €	
TOTAL	4 883 218,13 €	5 414 295,95 €	5 558 085,37 €	5 333 704,47 €	-224 380,90 €	-4,59%



EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES : DOTATIONS ET FISCALITE

LIBELLE	Imputation	2022	2023	2024	2025	Evol 25/24	%
Dotation forfaitaire	74111	262 711,00 €	262 625,00 €	258 798,00 €	241 660,00 €	-3 827,00 €	-1,46%
Dotation de solidarité rurale	741121	109 936,00 €	197 313,00 €	210 889,00 €	222 264,00 €	13 576,00 €	12,35%
Sous total Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)		372 647,00 €	459 938,00 €	469 687,00 €	463 924,00 €	9 749,00 €	2,62%
Attribution de compensation (HBA)	73211	1 020 270,00 €	1 020 050,00 €	1 020 050,00 €	1 020 050,00 €	0,00 €	0,00%
Fonds National de Garantie (FNGIR)	73221	218 081,00 €	218 081,00 €	218 081,00 €	218 081,00 €	0,00 €	0,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	73223	80 246,00 €	101 154,00 €	86 293,00 €	87 982,00 €	1 689,00 €	1,96%
Contributions directes	73111	1 220 714,00 €	1 369 247,00 €	1 417 038,00 €	1 425 540,00 €	8 502,00 €	0,60%
Taxe sur les pylones	73132	31 993,00 €	33 560,00 €	36 848,00 €	38 775,00 €	1 927,00 €	5,23%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	73141	72 029,00 €	100 799,00 €	73 448,65 €	73 039,00 €	-409,65 €	-0,56%
Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	748312	111 097,00 €	111 097,00 €	109 588,00 €	81 149,00 €	-28 439,00 €	-25,60%
Allocations compensatrices	74833	89 966,00 €	100 791,00 €	100 749,00 €	102 405,00 €	1 656,00 €	1,84%
Dotation aménités rurales	748374			9 012,00 €	10 800,00 €	1 788,00 €	19,84%
Dotation titres sécurisés	7485	11 080,00 €	14 000,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL GENERAL Impôts et dotations		3 228 123,00 €	3 528 717,00 €	3 071 107,65 €	3 067 321,00 €	-13 286,65 €	-0,41%
Compensation genevoise	7473	176 382,12 €	185 241,73 €	228 582,00 €	278 258,37 €	49 676,37 €	26,82%



3.3 ETAT DE LA DETTE

DESIGNATION	Date d'obtention	Capital emprunté	Durée en année	*Taux	Capital restant dû au 01/01/2026
CTM	30/12/2008	810 000,00 €	20	4,84%	189 731,43 €
INVESTISSEMENTS DIVERS 2012	10/04/2012	500 000,00 €	15	4,79%	88 566,40 €
INVESTISSEMENTS DIVERS 2015 RAR 2014	11/02/2015	500 000,00 €	15	1,89%	156 297,76 €
DIVERS INVESTISSEMENTS 2015	27/11/2015	500 000,00 €	20	2,06%	275 594,15 €
DIVERS INVESTISSEMENTS 2016	21/06/2017	500 000,00 €	20	1,78%	314 993,92 €
EMPRUNT 2019	28/06/2019	500 000,00 €	15	0,79%	307 052,24 €
PRET CAF REAMENAGEMENT EVS	03/12/2019	20 865,00 €	5	0,00%	8 346,00 €
PRET CAF RENO	05/08/2019	1 738,50 €	5	0,00%	347,70 €
PRET TRX DE VOIRIE	08/11/2022	694 000,00 €	20	2,90%	589 900,00 €
TOTAUX		4 026 603,50 €			1 930 829,60 €

*Tous les emprunts ont été souscrits à taux fixe

ECHEANCIER PLURIANNUEL D'EXTINCTION DE LA DETTE

OBJET	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
CTM	63 442,56 €	63 442,56 €	63 442,56 €	15 860,64 €						
INVESTISSEMENTS DIVERS 2012	47 489,80 €	47 489,71 €								
INVESTISSEMENTS DIVERS 2015 RAR 2014	38 359,44 €	38 359,44 €	38 359,44 €	38 359,44 €	9 590,13 €					
DIVERS INVESTISSEMENTS 2015	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €	30 566,04 €
DIVERS INVESTISSEMENTS 2016	37 210,60 €	22 326,36 €	37 210,60 €	29 768,47 €	29 768,47 €	29 768,48 €	29 768,46 €	29 768,47 €	29 768,47 €	29 768,47 €
EMPRUNT 2019	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	35 478,67 €	
PRET CAF RENO	347,70 €									
PRET TRX DE VOIRIE	51 429,74 €	50 423,44 €	49 417,14 €	48 410,84 €	47 404,54 €	46 395,24 €	45 391,94 €	44 385,64 €	43 379,34 €	42 373,00 €
PRET CAF REAMENAGEMENT EVS	4 173,00 €	4 173,00 €								
Portage EPF Maison "GOUPIL"	13 471,67 €	13 266,17 €	13 060,67 €	12 855,17 €	12 649,67 €	12 444,17 €	12 238,67 €	12 033,17 €	11 827,67 €	11 827,67 €
ANNUITE TOTALE	321 969,22 €	305 525,39 €	267 535,12 €	211 299,27 €	165 457,52 €	154 652,60 €	153 443,78 €	152 231,99 €	151 020,19 €	114 535,18 €



CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	2022	2023	2024	2025
Recettes Réelles de Fonctionnement	4 331 771,62 €	4 577 494,02 €	4 427 722,97 €	4 817 358,25 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	3 303 426,05 €	3 679 473,07 €	4 219 955,76 €	4 818 582,98 €
EPARGNE DE GESTION	1 028 345,57 €	898 020,95 €	207 767,21 €	-1 224,73 €
Remboursement intérêts de la dette	52 305,17 €	65 935,80 €	58 614,29 €	52 539,54 €
EPARGNE BRUTE ou CAF brute	976 040,40 €	832 085,15 €	149 152,92 €	-53 764,27 €
Remboursement du capital	192 400,42 €	232 834,63 €	370 793,11 €	244 985,84 €
EPARGNE NETTE ou CAF nette	783 639,98 €	599 250,52 €	-221 640,19 €	-298 750,11 €

NB: en 2024 remboursement prêt relais Ténement les Sapins = 132 000 euros en une seule fois

Capacité de désendettement : Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Il s'agit d'un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Le seuil de vigilance se situe à 12 ans

Ratio de désendettement 2025

Une épargne brute négative comme c'est le cas pour Nantua fin 2025 signifie l'absence de capacité de désendettement et l'absence de fonds de roulement ayant conduit à la souscription d'une ligne de trésorerie de 400 000 euros à ce jour totalement mobilisée.



3.4 RESULTATS CA 2025 et AUTOFINANCEMENT

La clôture de l'exercice 2025 sous réserve après validation définitive par rapprochement avec le compte de gestion s'établit de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 865 866,34 €	1 475 900,55 €
Dépenses	5 315 245,68 €	1 251 751,46 €
Résultat comptable	-449 379,34 €	224 149,09 €

Ces résultats alarmants conduisent aux résultats cumulés et à l'affectation prévisionnelle suivante consacrant la disparition de toute capacité d'autofinancement avec un excédent cumulé réduit à un montant plus que modeste de 46 683 euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Excédent au 31 décembre 2024	940 742,97 €
-	Part affectée à l'investissement 2025	444 500,53 €
+	Résultat 2025	-449 379,34 €
=	Excédent cumulé au 31 décembre 2025	46 863,10 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Déficit au 31 décembre 2024	-224 300,71 €
+	Résultat 2025	224 149,09 €
=	Déficit cumulé au 31 décembre 2025 à reprendre en dépenses à l'article 001 en 2026	-151,62 €
+	Reprise des RAR en dépenses 2025	100 070,88 €
-	Reprise des RAR en recettes 2025	257 900,00 €
	Solde des RAR	157 829,12 €
	Autofinancement disponible en investissement au BP 2026	157 677,50 €
=	Besoin de financement en investissement	0,00 €
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé 2025	46 863,10 €
-	Affectation total au 1068 en 2026	0,00 €
=	Solde de fonctionnement excédentaire à reprendre à l'article 002 au BP 2026	46 863,10 €



4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT POUR 2026

4.1 CADRAGE PREVISIONNEL DU BP Communal 2026- Section de fonctionnement

Concernant la construction du budget 2026 les mauvais résultats de l'exercice 2025 couplés à une baisse très importante des dotations de l'Etat et à l'augmentation incontournable de certaines dépenses obligent à prendre des décisions drastiques pour réduire absolument les charges de fonctionnement et de personnel.

Malgré cela à ce jour le budget de fonctionnement affiche encore un déséquilibre de presque 250 000 euros. Compte tenu de cette situation une réunion avec les services de l'Etat et notamment la DGFIP est à prévoir afin d'étudier les solutions à mettre en œuvre.

DEPENSES		Prévu 2025	CA2025	BP 2026 prévi
Chap 011	Charges générales	1 572 940,00 €	1 570 650,30 €	1 317 600,00 €
Chap 012	Charges de personnel	2 280 000,00 €	2 271 077,65 €	2 140 000,00 €
Chap 014	Atténuation de produits	65 400,00 €	65 391,00 €	66 000,00 €
Chap 65	Autres charges gestion courante	911 500,00 €	911 464,03 €	796 430,00 €
Chap 66	Charges financières	52 585,00 €	52 539,54 €	45 164,23 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	700,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Chap 68	Provisions	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 023	Virement à la section d'invest.	2 382,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 042	Amortissement	424 340,00 €	439 019,38 €	425 000,00 €
TOTAL		5 319 847,00 €	5 310 141,90 €	4 796 194,23 €

RECETTES		Prévu 2025	CA2025 prévi	BP 2026 prévi
Chap 002	Excédent antérieur reporté	496 242,44 €	496 242,44 €	46 863,10 €
Chap 013	Atténuation de charges	26 270,00 €	28 094,74 €	20 000,00 €
Chap 70	Produits des services	395 485,00 €	426 693,51 €	314 840,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	1 326 063,00 €	1 326 113,16 €	1 323 131,16 €
Chap 731	Fiscalité locale	1 564 355,00 €	1 572 756,12 €	1 570 100,00 €
Chap 74	Dotation et participation	1 129 106,00 €	1 153 234,98 €	1 067 045,00 €
Chap 75	Autres produits gestion courante	167 495,00 €	173 225,36 €	155 000,00 €
Chap 77	Produits exceptionnels	205 000,00 €	152 240,38 €	50 000,00 €
Chap 042	Opération d'ordre entre section	9 830,00 €	28 404,31 €	0,00 €
TOTAL		5 319 846,44 €	5 357 005,00 €	4 546 979,26 €

SOLDE - 249 214,97

L'objectif impératif en 2026 sera de tenter de rétablir une CAF nette positive, cet objectif pourtant annoncé en 2025 n'ayant pu être atteint

Côté dépenses

Au niveau du chapitre 011-Charges générales : Le montant envisagé pour 2026 correspond à une diminution de 253 000 euros soit 16%, en ayant malgré tout intégré des dépenses incontournables : assurances +20 000 euros (+42%), location des locaux du centre de santé à la SEMCODA pour 27 200 euros annuels.

- Le montant du chapitre 011 pour 2026 a été corrigé de l'impact en 2025 des frais conjoncturels liés :
 - Aux animations du TDF (105 000 euros),
 - A la gestion en régie du camping (70 000 euros)
 - Ala mise en conformité des postes de surveillance de baignade (18 000 euros).
 - A la mise en conformité du système des cloches de l'Abbatiale (14 000 euros)

- A la mise en conformité électrique, à la suite des contrôles réglementaires, de différents bâtiments (21 000 euros)
- A la rénovation du Monument aux morts (12 000 euros)
- Au paiement en retard en 2025 de la maintenance informatique 2024 (19 000 euros)
- Au paiement de frais de formation de 2 apprentis ayant terminé leur apprentissage en 2025 (médiathèque et espaces verts) (14 000 euros)
- Par ailleurs compte tenu de l'obligation d'équilibrer la section de fonctionnement il est nécessaire malheureusement de suspendre les dépenses liées au festival WOUA'ART 2026 et de ne pas programmer de saison culturelle 2026/2027 et de soit une diminution de dépense de 30 000 euros.

Au niveau du chapitre 012 -charges de personnel : le montant envisagé pour 2026 au niveau du DOB est en diminution de 131 000 euros soit 6% malgré l'augmentation liée à la CNRACL + 24 000 euros et à la participation financière à la rémunération des assistantes du centre de santé +21 000 euros

- Le montant du chapitre 012 pour 2026 a été corrigé de l'impact en 2025 des frais conjoncturels liés à l'embauche de personnel pour la gestion en régie du camping : 65 000 euros.
- Par ailleurs compte tenu de l'obligation d'équilibrer la section de fonctionnement :
 - Le nombre de saisonniers a été réduit de 3 à 2
 - La surveillance de baignade ne concernera que la plage GRIOT permettant de gagner un poste de surveillant
 - Il sera mis fin au contrat de projet de la directrice culturelle à compter du 01 juillet 2026

Au niveau du chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : le montant estimé pour 2026 en diminution de 115 000 a été corrigé de l'impact en 2025 de la subvention à ASO pour le Tour de France = 47 000 euros et de la fin du rattrapage du forfait communal à verser à l'école Ste-Thérèse = 68 000 euros

Côté recettes

Les recettes ont été évaluées au plus juste pour ne pas « sur équilibrer » artificiellement le budget.

Au niveau du chapitre 70 - produits des services : il est tenu compte de l'absence de recettes liées au camping (79 000 euros en 2025) désormais confié en gestion privée. La diminution des recettes de stationnement payant liée au rétablissement de la zone bleue en centre-ville et à la réduction de la période payante sur l'Esplanade aux seuls mois d'été (juillet et août)

Au niveau du chapitre 731 - Fiscalité directe locale : stagnation des recettes à ce stade de la préparation budgétaire mais compte tenu de la situation **il n'y aura vraisemblablement pas d'autre choix malheureusement que de prévoir une hausse des taux d'imposition.**

Au niveau du chapitre 74 – Dotations et participations : il est tenu compte la diminution de la DGF et de la DC RTP pour un montant de 106 000 euros

Au niveau du chapitre 75 – Autre produits de gestion courante : le montant estimé tient compte de la fin de la perception du loyer du Syndicat mixte du Retord et de la suppression des recettes de mécénat pour WOUA'ART.

Au niveau du chapitre 77 – Recettes exceptionnelles : il s'agit des avoirs reversés dans le cadre des marchés d'énergie (DALKIA, ENGIE) correspondant au trop perçu sur les provisions pour gros travaux en fin d'exercice.

4.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contexte de préparation budgétaire 2026

- Le budget investissement de 2026 sera impacté par des « reports » en dépenses limités à 100 070,88 euros
NB : le détail des reports en dépenses figure en annexe au présent rapport.
- En 2026 il y aura également des recettes en restes à recouvrer pour un montant de 257 900 euros Il s'agit de recettes d'ores et déjà perçues sur le compte de la commune en trésorerie mais dont les écritures comptables d'intégration au budget n'ont pas été passées ainsi que la recette de cession de l'ancienne caserne du SDIS dont la vente sera signée le 27 avril prochain.

DEPENSES		TOTAL BP 2025	CA 2025	RAR 2025	Nvx crédits 2026	TOTAL BP 2026
D001	Déficit antérieur reporté	224 300,71 €			151,62 €	151,62 €
Chap 040	Opération d'ordre entre section	9 830,00 €	28 404,31 €			0,00 €
Chap 10	Dot., fonds divers,réserves (restitution)	0,00 €	0,00 €			0,00 €
Chap 16	Remboursement K +cautions	250 000,00 €	249 854,24 €		276 000,00 €	276 000,00 €
Chap 20	Immos incorporelles	14 000,00 €	11 874,00 €		0,00 €	0,00 €
Chap 204	Subventions equipt versées	57 500,00 €	7 277,71 €	27 000,00 €		27 000,00 €
Chap 21	Immos corporelles	779 896,49 €	664 498,89 €	14 581,72 €		14 581,72 €
Chap 23	Immos en cours	406 622,44 €	285 842,31 €	58 489,16 €	50 000,00 €	108 489,16 €
Chap 27	Autres immos financières	4000	4 000,00 €			0,00 €
TOTAL		1 746 149,64 €	1 251 751,46 €	100 070,88 €	326 151,62 €	426 222,50 €

RECETTES		TOTAL BP 2025	CA 2025 prévi	RAR 2025	Nvx crédits 2026	TOTAL BP 2026
Chap 021	Virement section fonctionnement	2 382,00 €			0,00 €	0,00 €
Chap 024	Produits cession	336 900,00 €	0,00 €	257 900,00 €	139 000,00 €	396 900,00 €
Chap 040	Dotation aux amortissements	424 340,00 €	439 019,38 €		425 000,00 €	425 000,00 €
1068	Affectation résultat	444 500,53 €	444 500,53 €		0,00 €	0,00 €
10222	FCTVA	177 543,00 €	177 628,28 €		100 000,00 €	100 000,00 €
10226	Taxe aménagement	7 000,00 €	4 152,64 €		3 700,00 €	3 700,00 €
Chap 13	Subventions	353 484,11 €	304 097,61 €		39 952,00 €	39 952,00 €
Chap 16	Emprunt					0,00 €
Chap 204	Subventions équipement versées	0,00 €	106 502,11 €			0,00 €
TOTAL		1 746 149,64 €	1 475 900,55 €	257 900,00 €	707 652,00 €	965 552,00 €

SOLDE

539 330 €



Le prévisionnel de la section d'investissement laisse entrevoir un montant d'environ 539 000 euros disponible.

Néanmoins au vu de la situation déficitaire de la section de fonctionnement et la nécessité de retrouver de la marge d'autofinancement il conviendra de limiter les investissements 2026 afin de pouvoir générer de l'excédent d'investissement susceptible moyennant une procédure très particulière et dérogatoire d'être repris en section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement 2025 recensées

Le montant total des dépenses d'investissement recensées hors remboursement d'emprunt s'établit à 1 500 000 euros pour une capacité de 539 000 euros. Il va donc falloir procéder à des arbitrages serrés pour limiter le montant des investissements nouveaux à 300 000 euros et dégager un minimum d'excédent disponible afin de rééquilibrer la section de fonctionnement.

LIBELLE -DETAILS		RAR 2025	Demandes BP2026	COMMENTAIRE
BATIMENTS +EQUIPEMENTS				
ABBATIALE	Encastrement câble électrique éclairage		1 400,00 €	
	Alarme protection DELACROIX +antenne GSM		2 500,00 €	Travaux de sécurité engagés au titre des dépenses anticipées
	SOUS TOTAL ABBATIALE		3 900,00 €	
CAMPING	changement bornes		1 900,00 €	Déjà réalisé avant délégation à STORM
	changement pompe relevage		3 000,00 €	
	installation sous-compteurs		2 600,00 €	
	refection toit terrasse		10 650,00 €	
	SOUS TOTAL CAMPING		18 150,00 €	



CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	cuve de reception d'eau		12 000,00 €	Subvention en // DETR 2052euros+économies eau
	garde corp plateforme		3 400,00 €	Attention notre responsabilité sera engagée en cas d'accident
	toit bac à sel		11 000,00 €	
	desamiantage et refection toiture CTM (Batiment)		300 000,00 €	
	SOUS TOTAL CENTRE TECHNIQUE		326 400,00 €	
CLUB DE VOILE	Réfection des berges : MO	14 413,16 €		Compétence HBA?
	refection des berges travaux		232 000,00 €	
	remise en etat station de relevage		3 000,00 €	
	Etude de sol	1 200,00 €		
	SOUS TOTAL CLUB DE VOILE		235 000,00 €	
GYMNASE	mur rideau en verre polycabornate		80 000,00 €	Préservation de ce bâtiment+ économie de chauffage
	Aménagement salle de musculation -MO	12 900,00 €		
	alarme intrusion		3 000,00 €	
	Aménagement salle de musculation -Travaux		120 000,00 €	
	SOUS TOTAL GYMNASE		203 000,00 €	
STADE FOOT	cages relevables	7 086,98 €		
	Eclairages terrain		130 000,00 €	
	SOUS TOTAL CLUB HOUSE FOOT		130 000,00 €	
TENNIS	2 terrain de tennis		75 000,00 €	Subventions en // CD01, HBA =15 000+ 11 400
	SOUS TOTAL CLUB HOUSE TENNIS		75 000,00 €	
TRIBUNES RUGBY	MO Profils consultants	27 024,00 €		
	Concours de MO : prime + début dépenses // travaux		50 000,00 €	Primes archi
	SOUS TOTAL TRIBUNES RUGBY		50 000,00 €	



ECOLE MUSIQUE	étanchéité partielle (200m²)		20 000,00 €	Préservation de ce bâtiment
	SOUS TOTAL ÉCOLE DE MUSIQUE		20 000,00 €	
ECOLE	Entrée école	2 952,00 €		
	PPI refection de classe/an		10 000,00 €	
	Equipement matériel et mobilier JLA	495,00 €	3 000,00 €	Dotation annuelle
	Equipement matériel et mobilier Maternelle		2 000,00 €	Dotation annuelle
	toiture local contigü nouvelle entrée		10 220,02 €	Les tôles vont finir par s'envoler et cela gâche l'esthétique de la nouvelle entrée
	store classe etage maternelle place d'armes		600,00 €	
	Nouveau système sécurité incendie		13 000,00 €	Travaux de sécurité engagés au titre des dépenses anticipées
	SOUS TOTAL ÉCOLE JLA ET PLACE ARMES		38 820,02 €	
Espace A.MALRAUX	Changement porte d'entrée		6 000,00 €	
	alarme intrusion		3 000,00 €	
	Système de vidéoprojection		15 000,00 €	
	SOUS TOTAL ESPACE MALRAUX		24 000,00 €	
HOTEL DE VILLE	Rénovation et mise aux normes ascenseur		33 000,00 €	Travaux de sécurité engagés au titre des dépenses anticipées
	video -protection marché couvert mairie et accueil		13 000,00 €	
	alarme intrusion		3 000,00 €	Sécurisation mairie
	Tables rétractables salle Carminati		5 000,00 €	Commande passée pour aménagt salle élus
	SOUS TOTAL HOTEL DE VILLE		54 000,00 €	
MEDIATHEQUE	Enseigne	1 500,00 €		
	SOUS TOTAL MEDIATHEQUE		0,00 €	



CLUB AVIRON	refection etanchéité toiture		7 000,00 €	
	rénovation ponton		12 300,00 €	
	SOUS TOTAL CLUB AVIRON		19 300,00 €	
EVS	alarme intrusion		3 000,00 €	
	SOUS TOTAL AIRE EVS		3 000,00 €	
BATIMENT EX-PERCEPTION	porte ATMP		6 500,00 €	Engagement pris lors rencontre avec responsable loyer annuel = 28 000euros
	8 volets roulant		6 000,00 €	
	SOUS TOTAL ATMP		12 500,00 €	
TOTAL BÂTIMENTS		67 571,14 €	1 213 070,02 €	
ESPACES VERTS				
AMENAGEMENTS BORDS DU LAC	Assistance à maitrise d'ouvrage Requalification des espaces publics du front du lac sur la commune de Nantua		46 000,00 €	
	Ponton pêche reprise		500,00 €	
AMENAGEMENT PLAGE A.GRIOT	Rénovation PONTON		17 400,00 €	Beaucoup de blessures aux pieds
AIRES DE JEUX	JEUX SQUARE BAILLET		44 000,00 €	JEUX NON CONFORME. Soit on le remplace soit on le supprime
	Jeu cours JLA maternelle		20 000,00 €	Remplacement jeu retiré car non conforme
la résidence	Cheminement piéton		4 500,00 €	
Propriété GOUPIL	Confortement mur de soutènement		2 500,00 €	Le mur va tomber
TOTAL ESPACES VERTS			134 900,00 €	



VOIRIES				
	Aménagement paysager colombarium		25 000,00 €	
	Corbeilles bancs potelets		10 000,00 €	
SIGNALISATION VERTICALE	Achat de panneaux		5 000,00 €	
Video protection	Déplacement camera place Bichat		1 300,00 €	Meilleure visualisation des dépôts sauvages place Bichat
	Caméra esplanade		1 500,00 €	
	Caméra plage GRIOT		1 500,00 €	
PANNEAUX ENTREE VILLE		5 499,74 €		
TOTAL VOIRIES		5 499,74 €	44 300,00 €	
VÉHICULES ET MATÉRIELS				
MATÉRIELS ST	Tondeuse		12 000,00 €	Avec reprise des deux vétustes
	Tondeuse		1 500,00 €	
	Petit matériel		2 000,00 €	Taille haies et débroussailleuse
	Camion plateau électrique +benne		48 750,00 €	Parc très vieillissant
	Système lavage Haute pression tracté		5 250,00 €	Ne fonctionne plus
	Système d'arrosage tracté		4 782,00 €	
	Lestes pour les deux systèmes tractés		1 026,00 €	
TOTAL VEHICULES ET MATERIEL			75 308,00 €	
URBANISME -FONCIER				
OPERATIONS FACADES	Renouvellement opération	27 000,00 €	23 000,00 €	
ACQUISITIONS	Achat de terrains		15 000,00 €	Parcelles bois acquisition conseillée par ONF
TOTAL URBANISME		27 000,00 €	38 000,00 €	
TOTAUX GENERAUX		100 070,88 €	1 505 578,02 €	



Détail des recettes prévisionnelles d'investissement pour l'exercice 2026

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT	COMMENTAIRE
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	
Chap 024	Produits des cessions	396 900,00 €	
	Reports 2025	257 900,00 €	Ex-SDIS+Couture+Pidoux
	Cession Jardins ouvriers à l'entreprise Seignemartin	139 000,00 €	
Chap 040	Dotation aux amortissements	425 000,00 €	NB : dépense équivalente en section de fonctionnement
Chap 10		103 700,00 €	
art.10222	FCTVA	100 000,00 €	Récupération TVA au taux de 16,404% sur dépenses d'investissement TTC éligibles réalisées en 2025
art.10226	Taxe d'Aménagement	3 700,00 €	
Chap 13	SUBVENTIONS	39 952,00 €	
art.1311	Etat	2 052,00 €	Installation cuve de récupération des eaux pluviales CTM
art.1313	Département	15 000,00 €	Réhabilitation terrains de tennis
art.13151	HBA	11 500,00 €	Solde fonds de concours aménagement de sécurité rue MERCIER et rue GREZEL
		11 400,00 €	Fonds de concours pour la réhabilitation terrains de tennis
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2026		965 552,00 €	



5. Budget annexe du cinéma

5.1 Résultats 2026 Budget Cinéma

La clôture de l'exercice 2026 à la suite de la validation définitive par rapprochement avec le compte de gestion s'établit de la façon suivante :

DEPENSES EXPLOITATION		BP 2025	CA 2025
Chap 011	Charges générales	32 000,00 €	22 390,98 €
Chap 012	Charges de personnel	115 000,00 €	114 146,22 €
Chap 65	Autres charges gestion courante	75 000,00 €	54 116,83 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	7 622,74 €	0,00 €
Chap 042	Amortissement	30 000,00 €	18 247,72 €
TOTAL		260 122,74 €	208 901,75 €

RECETTES EXPLOITATION		Prévu 2025	CA 2025
Chap 002	Excédent antérieur reporté	58 122,74 €	
Chap 70	Produits des services	122 000,00 €	103 433,82 €
Chap 74	Subventions d'exploitation	80 000,00 €	116 954,00 €
Chap 75	Autres produits gestion courante	0,00 €	182,50 €
Chap 77	Produits exceptionnels		
Chap 042	Opération d'ordre entre section		
TOTAL		260 122,74 €	220 570,32 €

Résultat de fonctionnement 2025 EXCEDENT

11 668,57 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP2025	CA 2025
D001	Déficit antérieur reporté		
Chap 020	Dépenses imprévues	2 087,26 €	0,00 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	0,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	140 651,72 €	35 757,34 €
Chap 040	Opération d'ordre entre section		
TOTAL		145 738,98 €	35 757,34 €

RECETTES INVESTISSEMENT		BP2025	CA 2025
R001	Excédent antérieur reporté	11 738,98 €	
Chap 13	Subventions	104 000,00 €	0,00 €
Chap 040	Dotation aux amortissements	30 000,00 €	18 247,72 €
TOTAL		145 738,98 €	18 247,72 €

Résultat d'investissement 2025 DEFICIT -17 509,62 €

Concernant les investissements réalisés il s'agit essentiellement du changement de 40 fauteuils et de l'engagement des dépenses liées au remplacement du projecteur et de l'écran. Ces investissements seront en grande partie financés par l'épargne constituée (taxe sur les entrées de cinéma TSA) auprès du Centre National du Cinéma (CNC) à ce jour 92 000 euros.

NB : tant que le solde du CNC est positif le Cinéma ne peut prétendre à aucune autre subvention notamment de la Région

Ces résultats conduisent aux résultats cumulés et à l'affectation prévisionnelle suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Excédent au 31 décembre N-1 2024	58 122,74 €
-	Part affectée à l'investissement N 2025	0,00 €
+	Résultat N 2025	11 668,57 €
=	Excédent cumulé au 31 décembre N 2025	69 791,31 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Excédent au 31 décembre N-1	11 738,98 €
+	Résultat N excédent	-17 509,62 €
=	Excédent cumulé au 31 décembre N à reprendre en dépenses à l'article 001 en N + 1 (A)	-5 770,64 €
+	Reprise des RAR en dépenses N (B)	94 035,94 €
-	Reprise des RAR en recettes N (C)	0,00 €
	Solde des RAR	94 035,94 €
	Autofinancement disponible en investissement au BP 2026	-99 806,58 €
=	Besoin de financement en investissement	99 806,58 €
	Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :	
	Affectation obligatoire en investissement - couverture du besoin de financement, recette budgétaire à l'article 1068 N+1 = D	
+	Affectation facultative pour le financement des investissements - (recette budgétaire à l'article 1068 en N+1	0,00 €
=	Affectation totale au 1068 en N+1	0,00 €
+	Pour mémoire : excédent de fonctionnement cumulé N	69 791,31 €
-	Affectation total au 1068 en N+1	99 806,58 €
=	Déficit d'exploitation (à reprendre à l'article 002 en dépenses) au BP 2026	-30 015,27 €



5.2 CADRAGE PREVISIONNEL DU Budget Primitif du cinéma 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP2026
D002	Déficit antérieur reporté	30 015,27 €
Chap 011	Charges générales	31 000,00 €
Chap 012	Charges de personnel	118 000,00 €
Chap 65	Autres charges gestion courante	74 350,00 €
Chap 67	Charges spécifiques	500,00 €
Chap 042	Amortissement	30 000,00 €
TOTAL		283 865,27 €

RECETTES		BP2026
Chap 002	Excédent antérieur reporté	
Chap 70	Produits des services	120 000,00 €
Chap 74	Subventions d'exploitation	163 865,27 €
Chap 75	Autres produits gestion courante	0,00 €
Chap 77	Produits exceptionnels	0,00 €
Chap 042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		283 865,27 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RAR	Crédits nvx	BP2026
D001	Déficit antérieur reporté			5 770,64 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles		3 000,00 €	3 000,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	94 035,94 €	27 000,00 €	121 035,94 €
Chap 040	Opération d'ordre entre section			
TOTAL		94 035,94 €	30 000,00 €	129 806,58 €

RECETTES		BP2026
R001	Excédent antérieur reporté	
Chap 13	Subventions	0,00 €
Chap 040	Dotation aux amortissements	30 000,00 €
	affectation résultat	99 806,58 €
TOTAL		129 806,58 €

La subvention d'équilibre au titre de 2026 sera conservée à 70 000 euros, compte tenu qu'une somme supérieure n'est pas nécessaire pour équilibrer le budget alors que le budget communal 2026 devra faire face à une nouvelle baisse de ses dotations.

Le montant disponible en 2026 pour les investissements du budget cinéma s'élève à 30 000 euros. Ils feront l'objet d'un arbitrage en commission culture, il s'agit des projets suivants : réfection du hall, mise aux normes accessibilité des toilettes , modernisation éclairage